c/ Bosch i Gimpera, 6-10
08034 Barcelona

Année scolaire 2025/2026
Nº de Séance : 5

Procès-verbal du Conseil d'établissement
Séance du 16 juin 2026

Présents :

Membres à voix consultative :
Ana Saint-Dizier, Conseillère consulaire
Renaud Le Berre, Conseiller consulaire
Youssef Hanayen, Conseiller consulaire

Membres de droit :
Laurent Bertat, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle adjoint, en visioconférence
Anne-Laure Martorell, Proviseure
Sébastien Pelletant, Secrétaire général
Matthias Bihel, Proviseur adjoint (lycée)
Anne-Sophie Vallier-Gay, Proviseure adjointe (collège)
Karine Essel, Directrice de l'école élémentaire
Anne-Sophie Lepoutre, Directrice de l'école maternelle
Elisabeth Guiboud-Ribaud, CPE du lycée

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :
Estrella Gorjon
Alexandre Magot
Gemma Amoros
Lucie Quemener
Caroline Soulat
Eric Obino

Représentants des personnels administratifs et de service :
Marianne Waffelaert
Céline Marin

Représentants des parents :
Yannick Autret (APE)
Janna Sabata (APE - arrivée à 19h00)
Catherine Gatignol Edrey (APE)
Alexandre Tagger (APE)
Sabri Khelif (ALI)

Elèves :
Eshan Ghazanfar

Invités :
Nicole Segalas, élève de collège
Daniel Mordo, vice-président CVL

Excusés :
Azar Agah-Ducrocq, Consule Générale de France
Pascal Bourbon, Conseiller consulaire
Baudouin de Marcellus, Conseiller consulaire
Chloé Martin, Agent comptable secondaire des lycées français d'Espagne
Prune Bihel, élève

Ouverture de la séance

Le quorum est atteint (20 votants présents), le Conseil d'établissement peut siéger valablement.

En ouverture de séance, Mme Martorell tient à remercier l'ensemble des membres présents pour leur engagement tout au long de l'année. Un hommage particulier a été rendu aux représentants des élèves de Terminale, dont il s'agissait du dernier Conseil d'établissement avant leur départ vers l'enseignement supérieur. Leur implication dans les travaux de l'instance et leur capacité à représenter les quelque 2 750 élèves de l'établissement ont été saluées.

Un mot de reconnaissance est adressé à M. Pelletant, qui quitte le Lycée Français de Barcelone après plusieurs années d'investissement au service de l'établissement.

Le Conseil a également accueilli M. Youssef Hanayen, nouveau conseiller des Français de l'étranger, qui a présenté son parcours et son attachement au réseau d'enseignement français à l'étranger.

Déclarations liminaires (Cf. documents joints)

Les représentants des associations de parents d'élèves ont exprimé plusieurs préoccupations concernant la vie de l'établissement et le contexte général du réseau AEFE. Deux déclarations liminaires (APE et ALI) ont été lues et portées à la connaissance de l'ensemble des membres présents au conseil d'établissement.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 15 avril 2026.

Le procès-verbal du Conseil d'établissement du 15 avril 2026 a été soumis au vote après relecture et intégration des remarques formulées par plusieurs membres.

Aucune modification supplémentaire n'ayant été demandée, le document a été adopté à l'unanimité (20 votants).

2. Approbation du Règlement Intérieur

Un important travail de refonte a été mené durant l'année par les équipes de direction, les CPE, les directrices du premier degré et les différents conseils consultatifs. Le document présenté vise à harmoniser les règles applicables de la maternelle à la Terminale tout en tenant compte des spécificités de chaque niveau d'enseignement.

Les échanges ont notamment porté sur la question de la responsabilité de l'établissement vis-à-vis des comportements des élèves en dehors de l'enceinte scolaire, notamment sur les réseaux sociaux. La direction a rappelé que la jurisprudence reconnaît la possibilité pour un établissement de sanctionner des comportements ayant lieu à l'extérieur de l'établissement lorsqu'ils ont des conséquences directes sur la vie scolaire ou lorsqu'ils mettent en cause des membres de la communauté éducative, le statut d'élève étant retenu.

Le corps principal du règlement intérieur a été adopté à l'unanimité (20 votants). Les annexes feront l'objet d'une validation complémentaire après consultation formelle des Conseils d'école du premier degré.

3. Point sur la préparation de rentrée 2026

La Proviseure indique être encore dans l'attente de certains éléments (décision de personnels) pour finaliser la répartition des heures, notamment au secondaire, et ainsi finaliser la structure pour la rentrée, au plus tard pour fin juin. L'objectif est de pouvoir garder une certaine « agilité » dans l'accueil d'élèves, jusqu'au dernier moment.

Premier degré

Les directrices ont présenté les prévisions d'effectifs et les structures envisagées pour la prochaine rentrée.

La baisse des effectifs conduit à prévoir la fermeture de deux classes (une à l'élémentaire et une à la maternelle). Malgré cette évolution, la direction souhaite maintenir des effectifs maîtrisés :

- 24 élèves maximum en CP et CE1 ;
- 28 élèves maximum du CE2 au CM2.

Afin de préserver cet équilibre, trois classes à double niveau devraient être ouvertes à l'élémentaire :

- CP-CE1 ;
- CE1-CE2 ;
- CM1-CM2.

La direction a insisté sur la nécessité de conserver une certaine souplesse afin de pouvoir absorber les éventuelles arrivées d'élèves durant l'été ou au cours de l'année scolaire.

Pour la maternelle, une fermeture de classe est donc envisagée. La structure retenue prévoit onze classes à la rentrée 2026, avec notamment une organisation permettant l'accueil continu des élèves de toute petite section tout au long de l'année.

Second degré

La direction a présenté les prévisions d'effectifs et les besoins horaires pour la rentrée.

Les travaux d'ajustement se poursuivent actuellement dans les conseils d'enseignement afin d'adapter au plus près l'offre pédagogique aux choix des élèves.

Plusieurs points ont été évoqués :

- l'évolution des effectifs dans certains groupes de spécialités du lycée ;
- le maintien des options et enseignements facultatifs ;
- les conséquences des variations d'effectifs sur les besoins en personnels ;
- les possibles réductions de quotités de travail ou suppressions de postes dans certaines disciplines.

La direction a rappelé que ces prévisions restent susceptibles d'évoluer jusqu'à la rentrée en fonction des inscriptions et des choix définitifs des élèves. Elle a également souligné que chaque décision de gestion recouvre des situations humaines qui seront traitées avec toute l'attention nécessaire.

Les représentants des personnels ont alerté sur les conséquences pédagogiques possibles de certaines réductions de moyens : augmentation des effectifs dans certains groupes de spécialité, diminution des marges d'accompagnement et risques pour l'attractivité de certaines options.

La dotation horaire globale prévisionnelle pour le second degré est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité (21 votants).

4/ <u>Questions matérielles et financières</u>

- Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2026 (BR1 2026)

Le Secrétaire général présente le budget rectificatif n°1. Il rappelle que l'établissement évolue dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, marqué par :

- la baisse progressive des effectifs depuis 2020 ;
- l'augmentation de la masse salariale ;
- les nouvelles contributions AEFE liées aux pensions civiles, à compter de 2026 ;
- le contrôle budgétaire renforcé exercé par l'AEFE et ses tutelles.

Masse salariale

Une diminution de 525 000 € a été intégrée afin de rapprocher les prévisions budgétaires de l'exécution réelle constatée sur le compte financier 2025 (COFI).

Malgré cet ajustement, la masse salariale demeure légèrement supérieure à 10 millions d'euros.

Fonctionnement

Plusieurs postes ont été réévalués (+ 188 000 €) afin de répondre aux besoins de l'établissement :

- restauration scolaire ;
- communication institutionnelle et marketing ;
- voyages scolaires ;
- prestations de services ;
- reprographie.

La campagne de communication destinée à renforcer l'attractivité du LFB bénéficie d'une enveloppe spécifique de 60 000 €.

Investissements

Le Conseil a pris acte d'une forte réduction des investissements (- 2,9M€ dont 2,59M€ au titre du projet immobilier dont les principaux décaissements n'auront pas lieu avant 2027). Les contraintes imposées par l'AEFE ont conduit à reporter ou réduire plusieurs opérations prévues. Les seules dépenses prioritaires maintenues concernent notamment la modernisation du système de sécurité incendie.

Plusieurs intervenants ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact de cette politique sur la capacité de l'établissement à maintenir son niveau d'équipement et son attractivité à moyen terme. Le Secrétaire général confirme que la contrainte actuelle, imposée par l'AEFE, est réelle, mais ne devrait pas perdurer au-delà de 2027 en matière d'investissement.

Recettes

Peu de mouvement sur les recettes en dehors d'un ajustement demandé par la DAF de l'AEFE (- 53 811,60 € sur les frais de scolarité) et d'une augmentation des recettes liées aux voyages scolaires (+30 000 €).

A noter la suppression dans ce BR1 2026, des 500 000 € d'AFT attribués initialement au BI 2026, et qu'il conviendra de demander à nouveau en 2027 auprès de l'AEFE.

Perspectives financières

Le résultat prévisionnel 2026 est déficitaire et s'établit à - 826 651,16 €, avec une CAF ramenée à + 433 348,84 € et une variation de fonds de roulement (FDR) de – 7151,16 €.

La direction estime toutefois que la situation reste maîtrisable si les effectifs se maintiennent au-dessus de 2 700 élèves à la rentrée prochaine. Les années 2026 et 2027 devraient constituer une période de transition avant un éventuel rééquilibrage financier à partir de 2028.

Le budget rectificatif a été adopté par le Conseil.

- **Vote du BR1 2026 :**
 - 13 pour
 - 0 contre
 - 8 abstentions

- Voyages scolaires 2026-2027

Le Conseil a examiné plusieurs projets de voyages scolaires (9) au titre de l'année scolaire 2026-2027 :

- séjour théâtre (Can Benet) ;
- Voyage SVT (Estartit) ;
- voyage scientifique dans les Alpes (Briançon) ;
- voyage d'intégration des classes de sixième (en 2 temps) ;
- voyage à Cracovie ;
- voyage à Valence ;
- voyage en Grèce (Option Latin) ;
- Voyage en Grèce (6ème).

Ces projets représentent déjà un volume financier d'environ 260 000 € pour la première partie de l'année scolaire. Ils ont été adoptés par le Conseil.

- **Voyage adopté à l'unanimité**

- Règlement financier 2026/2027

Plusieurs modifications ont été apportées :

- clarification du caractère payant de la scolarité ;
- harmonisation des DPI pour les élèves provenant de Lesseps;
- suppression de l'exonération automatique des DPI pour les boursiers de mobilité ;

- intégration du droit de rétractation prévu par la législation espagnole ;
- ajustement des règles d'inscription à la demi-pension.

➢ **Le règlement financier 2026-2027 est adopté à l'unanimité**

5. Questions diverses

Épreuves anticipées de Première

Les représentants des parents ont évoqué les difficultés rencontrées lors de la tenue, sur une même journée, des épreuves de français et de mathématiques.

La direction a reconnu que l'organisation n'était pas satisfaisante, notamment pour les élèves bénéficiant d'aménagements d'examen. Elle a indiqué que le ministère avait déjà annoncé une modification du dispositif pour les sessions futures.

Parcoursup

Des interrogations ont été formulées concernant l'accès aux classements des élèves dans les groupes et les classes.

La direction a rappelé que Parcoursup repose sur une appréciation globale du parcours de l'élève et non sur le seul classement dans une discipline. Les familles sont invitées à construire des stratégies d'orientation diversifiées intégrant des vœux ambitieux, réalistes et sécurisés.

Conclusion

Ce dernier Conseil d'établissement de l'année 2025-2026 a été largement marqué par les enjeux budgétaires et démographiques auxquels est confronté le Lycée Français de Barcelone. Les débats ont mis en évidence la volonté partagée de préserver la qualité de l'offre pédagogique, l'attractivité de l'établissement et la richesse de ses projets éducatifs malgré un contexte financier particulièrement contraint.

La séance s'est achevée par des remerciements adressés à l'ensemble des membres du Conseil ainsi qu'aux représentants quittant leurs fonctions à l'issue de l'année scolaire.

La séance est levée à 20h45.

La Proviseure

LYCÉE FRANÇAIS DE BARCELONE
MADAME LE PROVISEUR

la/le secrétaire adjoint de séance

Alexandre MAGOT
14/09/26

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LFB
ASOCIACIÓN DE LOS PADRES DE ALUMNOS DEL LFB

DÉCLARATION LIMINAIRE

Association des Parents d'Élèves (APE)

Conseil d'Établissement — Lycée Français de Barcelone

16 Juin 2026

Madame la Proviseure,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Établissement,

Ce dernier Conseil d'Établissement de l'année scolaire 2025-2026 est l'occasion pour l'APE de dresser un bilan d'une année à la fois riche d'engagements et marquée par des défis sans précédent pour notre établissement et pour l'ensemble du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Depuis le premier Conseil d'Établissement d'octobre 2025, l'APE n'a eu de cesse de dénoncer un contexte budgétaire destructeur pour notre établissement en gestion directe, et au-delà pour le réseau des établissements français de l'étranger.

Dès septembre, nous avons lancé une pétition qui a recueilli plus de 5000 signatures.

Nous avons donc voté contre une hausse des frais de scolarité de 9,5 % pour 2026-2027, refusant que ce soient une nouvelle fois les familles qui compensent les sur-cotisations de pensions civiles

Nous avons déposé un recours gracieux contre les décisions du conseil d'administration de l'AEFE.

Bref, nous nous battons pour lutter contre un cercle vicieux néfaste au LFB et à ses élèves, nos enfants. Le LFB a perdu 300 élèves, la brutale hausse des frais de scolarité qui vient nourrir le déficit des retraites des fonctionnaires français sans bénéficier à l'attractivité de notre établissement ne peut que nous inquiéter. **Nous appelons donc chacun des acteurs : direction, personnels pédagogiques, personnels administratifs et parents à tout faire à leur niveau pour contribuer à l'attractivité de notre établissement. Nous serons tous perdants à perdre encore des élèves.**

Nous pourrions voir dans la nomination imminente d'Alexandre Morois à la tête de l'AEFE une menace supplémentaire sur les restrictions budgétaires, les arbitrages perdus, et un désengagement de l'Etat encore plus prononcé. Nous osons croire que le nouveau directeur de l'AEFE aura à cœur de mettre ses compétences budgétaires au service d'une politique publique à l'ambition retrouvée et fidèle aux valeurs républicaines d'inclusion, de mixité sociale et d'égalité des chances.

Par ailleurs, l'APE réaffirme à nouveau avec force son engagement en faveur du respect et de la protection des enfants contre toutes les formes de violence, qu'elles soient verbales ou physiques. Notre établissement doit être un espace de bienveillance, de sécurité et d'épanouissement pour chaque élève. Le règlement intérieur et les chartes numériques entre autres sur lesquels nous avons avancé cette année sont autant d'outils au service de cet objectif fondamental. Nous nous devons tous de nous en emparer, de les respecter et de les faire respecter.

Comme l'APE le craignait et l'avait dénoncé au ministre de l'Éducation Nationale, l'organisation en un seul jour des épreuves anticipées en 1ere a été désastreuse pour les élèves les plus fragiles. Cette rupture d'égalité ne doit plus jamais se reproduire, surtout au regard de la constatation a postériori du ministre de l'Éducation nationale lui-même.

Nous souhaitions aussi revenir sur le dernier jour des élèves de Terminale, pour certains scolarisés depuis 15 ans au Lycée, et dont le moment festif a tourné court.

Nous comprenons que le souvenir d'incidents passés pèse encore, que les événements récents, comme l'incendie allumé dans les toilettes par des élèves de Seconde le jour suivant, rappellent que

la vigilance est légitime et nécessaire mais aussi que des sanctions individuelles doivent être prises.

Pour autant, nous pensons que la réponse ne peut pas être l'absence d'organisation. Dans beaucoup établissements dans le monde, ce dernier jour est un moment festif et intergénérationnel, chaleureux et maîtrisé, où toute la communauté scolaire célèbre leurs élèves sortants. Pourquoi le LFB ne serait-il plus en mesure de l'organiser ? L'organisation n'est pas un risque — c'est précisément ce qui permet d'éviter les débordements, en donnant un cadre, des règles claires, et une présence des adultes bienveillante mais ferme.

Plutôt que de subir dans la crainte de part et d'autre, prévoir ce moment avec les élèves, serait précisément ce que nous devons rechercher pour que ces élèves qui contribuent chaque année à la réussite et à la renommée de l'établissement se sentent à leur place, y compris dans ces ultimes moments de célébration.

Ce Conseil d'Établissement est le dernier pour M. Pelletant au LFB. L'APE tient à souligner le travail qu'il a accompli et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Nous souhaitons à tous les élèves, aux familles et à l'ensemble des personnels un très bel été bien mérité.

Merci de votre attention.

DÉCLARATION LIMINAIRE

Association des Parents d'Élèves (APE)

Conseil d'Établissement — Lycée Français de Barcelone

Printemps 2026

Madame la Proviseure, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Établissement,

Nous nous retrouvons ce soir dans un contexte que nous avons qualifié, lors du Conseil d'Établissement du 26 janvier dernier, de **crise structurelle**. Quatre mois ont passé — quatre mois pendant lesquels les décisions budgétaires imposées au réseau AEFE ont continué de produire leurs effets sur notre établissement, sur nos familles, sur nos personnels. Notre déclaration d'aujourd'hui s'ancre dans cette continuité et dans les engagements pris en séance.

1. Frais de scolarité : un cap difficile à tenir, une vigilance indispensable

Lors du CE du 26 janvier 2026, nous avons voté — la majorité d'entre nous contre — une hausse des frais de scolarité de **+9,5 %** pour l'année 2026-2027. Nous avons pris acte des explications de la Direction sur les deux facteurs ayant conduit à cette révision par rapport aux +7,5 % annoncés en octobre 2025 : la volatilité des effectifs et le transfert de la part patronale des pensions civiles, estimé à **1,2 M€ pour 2026 (35 %) et 1,6 M€ dès 2027 (50 %).**

Nous avons entendu la Direction reconnaître que cette augmentation ne suffit pas à équilibrer l'exercice 2026 — appliquée seulement sur quatre mois, elle ne peut produire son plein effet qu'en 2027 — et que le déficit prévisionnel de l'exercice s'établit désormais autour de **-1,1 M€**, après la suppression inattendue de l'AFT de 500 000 €.

> **Notre inquiétude centrale reste la même :** une hausse tarifaire aussi brutale, dans un contexte de dégradation perçue de l'offre au sein du réseau, risque d'enclencher une spirale d'érosion des effectifs — dont chaque tranche de 100 élèves représente environ 800 000 € de recettes en

> moins selon les propres projections de la Direction. Nous demandons un **suivi mensuel de l'évolution des inscriptions pour la rentrée 2026-2027**, avec communication aux représentants de parents dès le BR1.

La question des manuels et fournitures

Lors du CE de janvier, les familles ont soulevé la question du coût des manuels et fournitures scolaires, pouvant atteindre **jusqu'à 450 € par an et par enfant**. La Direction a indiqué qu'un travail était engagé avec les équipes disciplinaires pour anticiper et rationaliser ces besoins. **Nous attendons un bilan concret de ce travail à ce conseil, et demandons qu'il soit présenté avant la communication des listes aux familles pour la rentrée 2026-2027.**

2. Budget 2026 : transparence, suivi et utilisation de la trésorerie

Le budget initial 2026 a été voté contre l'avis de la majorité du CE (12 contre, 4 abstentions, 8 pour). Nous prenons acte de l'effort de transparence réalisé par la Direction dans la présentation des flux, y compris les flux non budgétaires sortants qui dépassent désormais **7,6 M€**, parmi lesquels la PRRD (4,1 M€) et la nouvelle contribution aux pensions civiles (1,15 M€).

Points de vigilance sur lesquels nous demandons un point d'avancement à ce CE :

- **Trésorerie :** quelle est son niveau réel au 31 mars 2026, après début d'absorption du déficit 2026 ? La trésorerie était identifiée comme le principal amortisseur du déficit prévu.
- **AFT et subvention immobilière :** la subvention globale de ~1 M€ pour le projet de restauration est-elle toujours attendue ? Quel est l'état du dialogue avec l'AEFE sur l'accompagnement financier 2027-2028 ?
- **BR1 2026 :** quand sera-t-il présenté au CE ? L'ajustement de la masse salariale de -500 000 € évoqué sera-t-il bien intégré ?
- **Marketing :** la charge de 70-80 000 € évoquée pour la stratégie de communication a-t-elle été confirmée par le dialogue de gestion avec l'AEFE ? Quelles actions sont déjà engagées ?

3. Pensions civiles : un combat à poursuivre collectivement

La cause de la dégradation budgétaire que nous vivons est connue et documentée. Elle a été nommée lors du CE de janvier par la Direction elle-même : c'est une **décision politique** de transfert de charge imposée à l'AEFE et à ses EGD. La part patronale des pensions civiles transférée correspond pour l'essentiel à une **surcotisation** destinée à combler le déficit du régime de retraite des fonctionnaires français — et non à financer des droits supplémentaires pour les enseignants. Son taux atteint **82 %**, contre 16 % pour un taux de cotisation employeur normal.

Nous nous associons pleinement à la démarche de la députée Nathalie Coggia, qui a interpellé le ministre de l'Éducation nationale le 10 avril 2026 pour exiger une correction structurelle. Nous rappelons notre position exprimée lors du CE de janvier : **augmenter les frais d'écolage pour payer les retraites de fonctionnaires d'État est une aberration politique et une injustice sociale.**

> Nous demandons à la Direction de s'associer formellement, dans ses échanges avec l'AEFE, à la demande de moratoire sur ce transfert de charge et de visibilité pluriannuelle sur les tarifs — condition sine qua non pour que les familles puissent s'engager dans une relation de confiance durable avec l'établissement.

4. Effectifs et attractivité : l'enjeu vital de la rentrée 2026

Lors du CE de janvier, il a été indiqué que les effectifs prévisionnels pour septembre 2026 sont révisés à **2 715 élèves**, contre 2 765 initialement prévus, avec un risque de saturation en classe de 3e (267 élèves actuellement en 4e + 15 nouvelles demandes). En maternelle, 45 élèves seulement sont inscrits en Petite Section, signe d'un recul des entrées que la Direction attribue partiellement à la baisse de natalité et à **une concurrence accrue**, notamment de l'école Ferdinand de Lesseps dont les frais de scolarité sont inférieurs.

Sur le programme ADN

32 élèves partants et 31 accueillis — le programme fonctionne. Nous regrettons cependant l'impossibilité de repêcher des élèves sur liste complémentaire en cas de désistement. **Nous demandons qu'une réflexion soit engagée sur un mécanisme de liste d'attente plus souple, compatible avec les contraintes de calendrier.**

Sur le dossier des équivalences

La question de la perte d'élèves à partir de la 2nde, liée aux difficultés d'équivalences avec le système catalan, n'a pas encore reçu de réponse formelle de la Generalitat. Le COCAC-adjoint a confirmé qu'aucune réponse écrite n'avait été transmise. **Nous demandons un point d'avancement à ce conseil : des démarches diplomatiques complémentaires ont-elles été engagées depuis janvier ?**

5. Vie scolaire : climat, règlement intérieur et portables

Révision du règlement intérieur

La révision du règlement intérieur était en cours lors du CE de janvier, avec l'objectif d'une mise en œuvre à la rentrée 2026. **Nous demandons à être associés à ce processus de révision** et à en connaître l'état d'avancement ce soir. La Direction avait notamment mentionné la nécessité d'intégrer élèves et parents à la réflexion.

Expérimentation portable au collège

L'expérimentation « collège sans portable » a montré des résultats encourageants au 1er trimestre (peu de confiscations). Des questionnaires ont été adressés aux familles pour évaluation. **Nous souhaitons disposer des résultats de cette enquête à ce conseil**, afin que la communauté puisse se prononcer collectivement sur la suite à donner — en particulier la piste de désactivation via QR code évoquée par des parents lors de la dernière séance.

Cyberharcèlement et intolérance

Nous prenons acte des procédures mises en place et des actions pédagogiques engagées (lutte contre les incivilités, renforcement de la tolérance, mobilisation du CESCE). Nous réaffirmons l'importance d'une communication claire aux familles sur les procédures disciplinaires et leurs fondements pédagogiques, conformément aux trois principes rappelés en janvier : *individualisation, proportionnalité, respect du contradictoire.*

6. Modulos : état d'avancement des démarches

En janvier, il a été indiqué que quatre établissements scolaires étrangers de Barcelone (français, allemand, italien et suisse) avaient adressé un courrier technique aux autorités catalanes, dont la bonne réception avait

été confirmée sans retour de fond à ce jour. Les ambassades menaient en parallèle des actions par voie diplomatique.

> **Nous demandons un point précis sur l'avancement de ce dossier :** y a-t-il eu une réponse des autorités catalanes depuis janvier ? Quelles sont les prochaines étapes envisagées ? L'enjeu est direct pour les familles concernées, dont les enfants fréquentent ces activités périscolaires.

7. Projet de restauration : un signal positif à conforter

Le dépôt du permis de construire, annoncé en séance de janvier, constitue un jalon important. Nous souhaitons que ce projet reste une priorité pour l'attractivité de l'établissement, même dans un contexte de contrainte budgétaire. Comme l'ont rappelé les représentants SNES-FSU, **suspendre tout investissement en période de difficulté budgétaire serait contre-productif** : c'est précisément maintenant que l'établissement doit démontrer sa capacité à se projeter.

Nous demandons une mise à jour du calendrier prévisionnel : instruction du permis, appel d'offres, démarrage des travaux (été 2027 ?), et confirmation du soutien financier de l'AEFE sur ce dossier.

NOS DEMANDES FORMELLES

1. **Suivi mensuel des inscriptions 2026-2027 :** communication aux représentants de parents dès le BR1 et alerte dès un écart significatif par rapport aux 2 715 élèves prévus.
2. **Bilan du travail sur les manuels et fournitures :** présentation avant envoi des listes aux familles pour la rentrée 2026-2027.
3. **Point de trésorerie au 31 mars 2026 :** niveau réel, état de la subvention immobilière et calendrier du BR1.
4. **Résultats de l'enquête sur l'expérimentation portable :** pour permettre une décision éclairée de la communauté sur la suite.

5 **Association des parents à la révision du règlement intérieur :** calendrier et modalités de consultation.

6 **Point précis sur le dossier Modulos :** réponse des autorités catalanes et prochaines étapes diplomatiques.

7 **Mise à jour du calendrier du projet de restauration :** instruction du permis, appel d'offres, financement AEFE confirmé ou non.

8 **Moratoire sur le transfert des pensions civiles :** demande que la Direction relaye formellement cette position auprès de l'AEFE.

Notre engagement au sein de ce Conseil d'Établissement est total : nous voulons contribuer à des solutions, pas seulement pointer des problèmes. Le LFB est un établissement remarquable, et c'est précisément parce que nous y croyons que nous refusons de le voir fragilisé par des décisions qui lui sont imposées de l'extérieur. Nous comptons sur ce conseil pour avancer ensemble, avec la transparence et la concertation que nos familles sont en droit d'attendre.

L'Association des Parents d'Élèves (APE)
Lycée Français de Barcelone — Printemps 2026